

Jeudi 21 mars 2019

L'épargne salariale au 31 décembre 2018

**La hausse des flux d'investissement combinée à la baisse des rachats entraîne une collecte nette record de 1,5 milliards d'euros.
Le PERCO poursuit sa progression.**

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) publie son **enquête annuelle sur l'épargne salariale** pour l'année 2018.

La collecte nette est positive sur l'année 2018 et s'affiche à 1,5 milliards d'euros ce qui constitue un niveau record depuis 2011. La légère baisse des encours à 125,5 milliards est due à l'effet marché de fin d'année, quasiment effacée à ce jour.

- Les flux d'investissement dans les PEE et PERCO connaissent une hausse significative de plus de 5% à 15,2 milliards d'euros (+800 millions d'euros par rapport à 2017) :
 - ✓ 3,9 milliards € au titre de la participation (+2%)
 - ✓ 5,2 milliards € au titre de l'intéressement (+6%)
 - ✓ 2,9 milliards € au titre des versements volontaires des salariés (+9%)
 - ✓ 3,2 milliards € au titre de l'abondement des entreprises (+6%)

Preuve que les salariés et les entreprises appréhendent de mieux en mieux l'épargne salariale, l'ensemble des versements est en hausse. **Les salariés investissent de plus en plus dans leurs dispositifs d'épargne salariale et retraite par des versements volontaires, en hausse de 9% cette année.**

- Le montant des rachats est en baisse à 13,7 milliards d'euros (-12%), revenant à un niveau de normalité après un pic en 2017. Les salariés ont utilisé leur épargne pour financer leurs projets, notamment pour acquérir leur résidence principale. Ce cas de déblocage a concerné 161 000 foyers pour un apport personnel moyen de 11 900 euros.

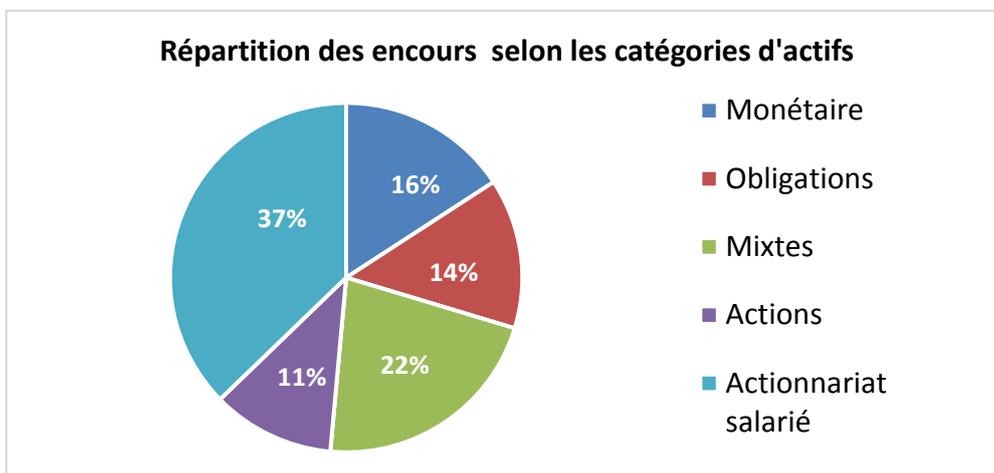
Le nombre de porteurs augmente pour atteindre 10,6 millions (+3%).

Le nombre d'entreprises équipées progresse de 3% à 324.000, dont 319.000 entreprises de moins de 250 salariés (+3% également).

Une épargne majoritairement investie en actions

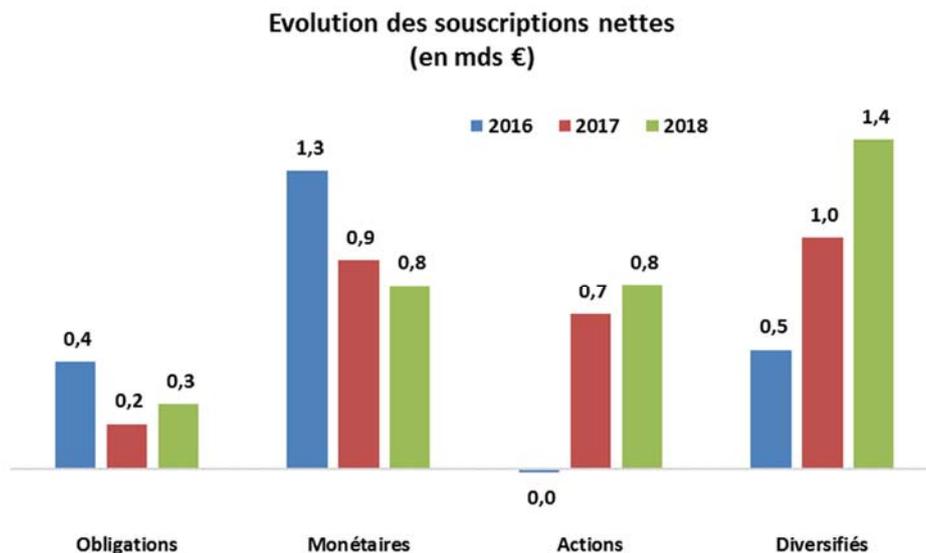
Au 31 décembre 2018, les fonds d'actionnariat salarié représentent 37 % des encours contre 63% pour les fonds diversifiés¹ (monétaires, obligataires, mixtes² et actions).

Au total la part de l'épargne salariale investie en actions représente plus de 55% des encours dont 37% via l'actionnariat salarié, 11% via les fonds actions et le solde via les fonds mixtes



L'encours des **fonds solidaires** augmente à 7,9 milliards d'euros à la fin 2018 (+8%). Les **fonds ISR**³ représentent plus d'un quart de la part de l'épargne salariale investie dans les fonds diversifiés.

Les salariés adoptent un comportement d'épargne mieux adapté à leur horizon de moyen et long terme. En effet, la collecte nette des fonds monétaires diminue progressivement (-12% sur un an et -39% sur deux ans) au profit des fonds mixtes (+42% en un an) et des fonds actions (+19% sur un an).



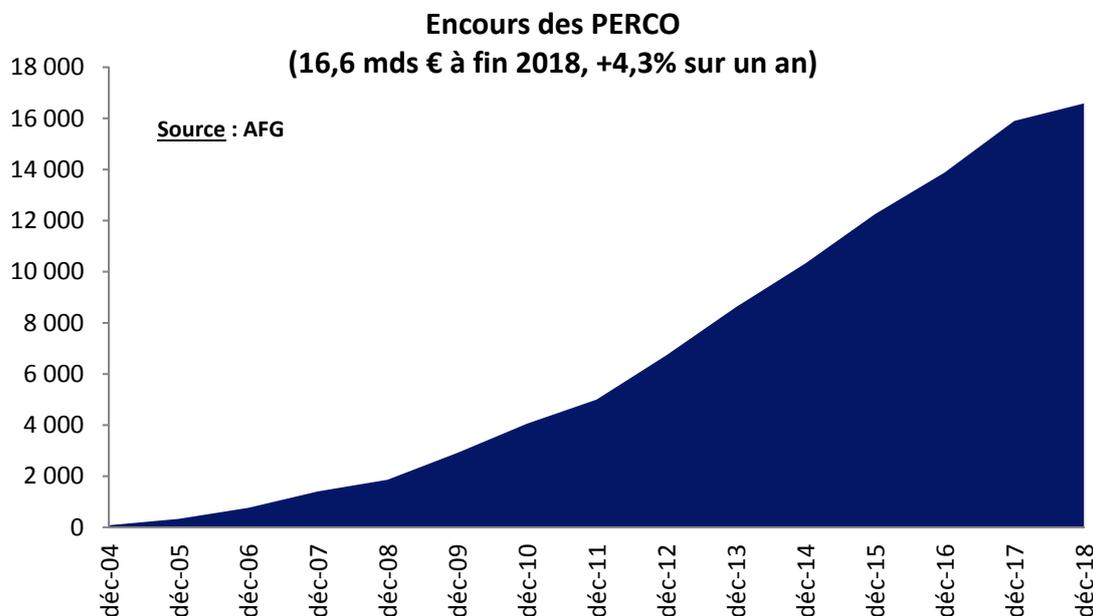
¹ Les fonds « diversifiés » au sens de l'épargne salariale sont ceux qui sont investis à moins d'un tiers en titres de l'entreprise. Ce sont les fonds types actions, obligations, diversifiés ou monétaires.

² Fonds composés de plusieurs classes d'actifs (actions, obligations et monétaires principalement)

³ Investissement Socialement Responsable

Le PERCO continue sa progression et contribue au financement de l'économie

- 16,6 milliards € d'encours (+ 4,3%)
- 2,6 millions d'adhérents (+ 9%)
- 217 000 entreprises équipées (+ 2%)



Fin 2018, 51% des salariés sont en gestion pilotée sur leur PERCO. Le nombre de salariés en gestion pilotée continue de progresser (48% des salariés en 2017). La gestion pilotée représente désormais près du tiers du total des encours.

Près des deux tiers des PERCO sont des PERCO « Plus » qui flèchent une partie de l'épargne vers les PME (+ 22% sur un an). Les encours des PERCO « Plus » représentent plus de 28% des encours du PERCO (+38% sur un an) s'établissant à 4,7 milliards d'euros dont 1 milliard d'euros investi sur les FCPE « 7% PME ETI ».

Le nombre d'entreprises équipées est en légère augmentation (217.000) et le nombre de salariés détenteurs d'un PERCO continue à progresser sensiblement pour atteindre 2,6 millions (+ 9% sur un an).

La progression des encours des PERCO s'explique principalement par le bon niveau de la collecte nette qui atteint près de 1,7 milliards d'euros.

Les versements bruts atteignent 2,7 milliards d'euros sur un an, soit une progression de près de 8% par rapport à 2017, et se répartissent de la façon suivante :

- Participation : 20%
- Intéressement : 17%
- Versements volontaires des salariés : 15%
- Abondement de l'entreprise : 34%
- Transferts de PEE, de jours de congés et de RTT : 14%

Les rachats se sont élevés à 1 milliard d'euros. **Les épargnants plébiscitent massivement la sortie en capital, les conversions en rente viagère représentant largement moins de 1% des cas.**

L'épargne salariale forte de près de 10,6 millions de comptes et de plus de 125,5 milliards d'encours est une épargne utile aux salariés et à l'économie. Elle est déjà majoritairement investie en actions notamment grâce à l'actionnariat salarié, et cette tendance se renforce grâce au développement du PERCO et de la gestion pilotée.

La suppression du forfait social dans les TPE/PME depuis le 1er janvier 2019 va permettre d'accélérer le développement de l'épargne salariale et du partage de la valeur avec les salariés dans les entreprises de moins de 250 salariés.

Le projet de loi PACTE actuellement en discussion doit contribuer à renforcer l'attractivité des produits d'épargne retraite en donnant le choix aux salariés de sortir en rente ou en capital, et en leur permettant de transférer leur épargne entre les différents produits. L'harmonisation des différents produits d'épargne retraite, notamment au plan fiscal, participera au succès de cette réforme.

L'AFG se réjouit de ces nouvelles mesures pour encourager l'épargne salariale et réformer l'épargne retraite. Après l'adoption de la loi PACTE, l'AFG sera attentive aux ordonnances et décrets d'application pour que cette réforme porte pleinement ses fruits auprès des épargnants et des entreprises.

Le PEE et le PERCO sont des plans d'épargne salariale ouverts à tous les salariés d'une entreprise.

Le PEE est un plan à cinq ans permettant d'investir dans des fonds d'actionnariat salarié ou des fonds diversifiés.

Le PERCO permet d'épargner pour sa retraite. Il offre au moins trois supports de placement et une sortie en capital ou en rente, au choix du salarié.

A propos de l'AFG www.afg.asso.fr ; Suivez-nous sur Twitter [@AFG_France](https://twitter.com/AFG_France)

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent près de 4 000 milliards d'euros d'actifs et représentent un quart du marché de la gestion d'Europe continentale.

Contact :

Sylvie Aubry, Responsable Publications et Presse, s.aubry@afg.asso.fr, 01 44 94 94 07



AFG - 41 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris
45 rue de Trèves - 1040 Bruxelles
Tél. : 33 (0)1 44 94 94 00
afg@afg.asso.fr - www.afg.asso.fr